



Info AAS : novembre 2023

Les AAS de la DPMP demandent un accès à la Catégorie B

La **CFTC** réaffirme qu'il n'est pas normal que les brigades d'AAS de la DPMP (médiation, parcs et jardins, et mairies) soient managées par des Chefs de Police municipale (PM) ! Pourquoi ?

Parce qu'ils n'exercent pas le même métier et n'ont pas le même cadre d'emploi ! En effet, les chefs de PM ont un statut national : ils peuvent s'ils le souhaitent, évoluer dans toutes les PM de France ; et de plus, leur statut leur donne accès à la catégorie A. Contrairement aux chefs de brigades AAS qui ont un statut et des missions spécifiques à la Ville de Paris.

Rien ne nous oblige à devenir POLICIERS municipaux !

Pourquoi devrions-nous être pénalisés pour ça ?

Les chefs de brigades AAS sont des encadrants !

À la DEVE, ils sont TTPS (cat B) !!! Voire Chef d'exploitation,

Est-il normal qu'ils soient maintenus en catégorie C à la DPMP ?

Les chefs de brigades AAS effectuent au quotidien (dimanches, HS, heures de nuits) des missions de terrain dans tous les espaces verts, et gèrent la planification (congrés, RC, JRTT, retards, ...)

Les chefs de brigades AAS managent tant sur le plan administratif que technique (relations avec la DEVE) et ont la responsabilité d'établir les éléments variables pour les agents de leur brigade.

Et ils sont également présents pour les fermetures des jardins, notamment en raison de sous-effectifs massifs chroniques depuis leur arrivée à la DPP en 2016 !!!

Et ce n'est pas là non plus une mission qui doit être confiée à la Police municipale !

C'est pourquoi, la CFTC demande que les AAS des filières de SURVEILLANCE (parcs et mairies) ainsi que MÉDIATION, soient gérés par des TTPS issus pour partie de leur filière d'emploi.

Mais aussi, la CFTC réitère sa demande que la carrière des AAS puisse évoluer en catégorie B, vers des postes de TTPS, quelle que soit la Direction dans laquelle ils travaillent.

La situation des chefs de brigades AAS maintenus en catégorie C n'est pas soutenable et incarne une réelle discrimination envers ces métiers !

Alors que Paris s'apprête à accueillir les JO, pourquoi la Ville n'accorderait-elle pas de perspective d'évolution à cette filière indispensable au cadre de vie de la capitale ?

Affaire à suivre ...

Claude Royer, délégué CFTC SURVEILLANCE

La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer